



Réforme de l'audiovisuel public

Un projet de fusion



Une délégation de la CGT a rencontré la ministre de la Culture, Rachida Dati, lundi 29 avril et a pu l'interroger sur ses intentions, jusque-là très floues, concernant l'audiovisuel public.

En effet, le gouvernement veut reprendre à son compte la proposition de loi du sénateur Laurent Lafon. Cette proposition de loi formulée le 21 avril 2023 comprenait la création d'une holding regroupant les sociétés de l'audiovisuel public. Depuis la CGT n'a cessé d'alerter sur les dangers de ce texte !

Le scénario retenu par la ministre va au-delà des propositions de la loi Lafon puisqu'il prévoit une « **holding exécutive aux pouvoirs renforcés** » au **1^{er} janvier 2025**, suivie d'une fusion dès le **1^{er} janvier 2026**. Rachida Dati reste totalement hermétique aux enjeux sociaux d'une telle fusion qui nécessiterait une renégociation totale des différentes conventions collectives.

A la question du risque pour certaines activités, en particulier la radio, de devenir le parent pauvre au sein de la future structure, elle répond simplement que chaque direction aura son mot à dire au sein du conseil d'administration de la holding ou de l'entreprise unique et qu'il ne faudrait donc pas s'en inquiéter ! Nous voilà rassurés...

La ministre s'est montrée tout aussi sereine (et légère !) sur le processus législatif à venir. Pourtant, l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale nous expose clairement au jeu des amendements scélérats et au lobbying des médias privés. Personne ne peut dire ce que va devenir la proposition de loi du sénateur Laurent Lafon qui va servir de base à la discussion mais sera de toute évidence profondément modifiée. Déjà dangereux pour la radio, ce texte pourrait en sortir bien pire encore.

Le principal argument de Rachida Dati pour imposer cette réforme au pas de charge réside dans le calendrier. Il faudrait, selon elle, agir maintenant avant la phase de renouvellement des pdg de l'audiovisuel public et avant la campagne électorale des présidentielles, qui repousseraient tout projet à 2028. S'il n'y a pas de réforme, le financement promis jusqu'à 2028 ne sera plus garanti affirme-t-elle. Un chantage inacceptable alors qu'une holding ne nous préservera pas plus d'éventuelles coupes budgétaires.

Holding ou fusion, se révèlent comme les deux faces d'un même projet : celui d'une **restructuration potentiellement catastrophique**, qui risque de déstabiliser et d'affaiblir durablement l'audiovisuel public, en particulier la radio, au prétexte de le renforcer.

Le temps de la mobilisation arrive pour manifester notre opposition à cette holding-fusion. A Radio France des AG intersyndicales sont prévues le 14 et le 22 mai. Toutes les organisations syndicales déposeront des préavis de grève pour les 23 et 24 mai, jours de la discussion du projet à l'Assemblée nationale.

Ne laissons pas casser l'audiovisuel public !

Paris, le 03 mai 2024